



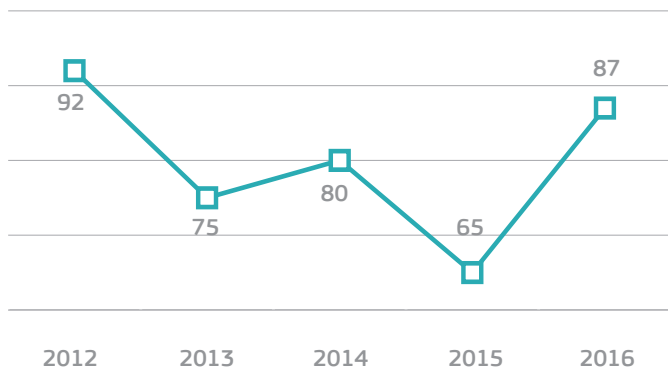
Commission européenne

Contrôle de l'application du droit de l'Union européenne

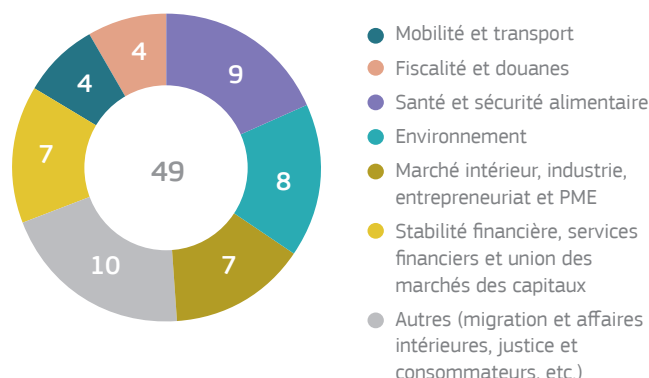
Rapport annuel 2016

Le nombre de nouvelles plaintes contre la Belgique a atteint son niveau le plus élevé de ces cinq dernières années, tandis que le nombre de nouveaux dossiers EU Pilot n'a que légèrement augmenté. Le nombre de procédures d'infraction ouvertes est également à la hausse, enregistrant son plus haut niveau depuis 2012. Le nombre de nouvelles procédures d'infraction pour retard de transposition a de nouveau augmenté après un recul l'année dernière, pour atteindre un niveau record par rapport aux cinq dernières années.

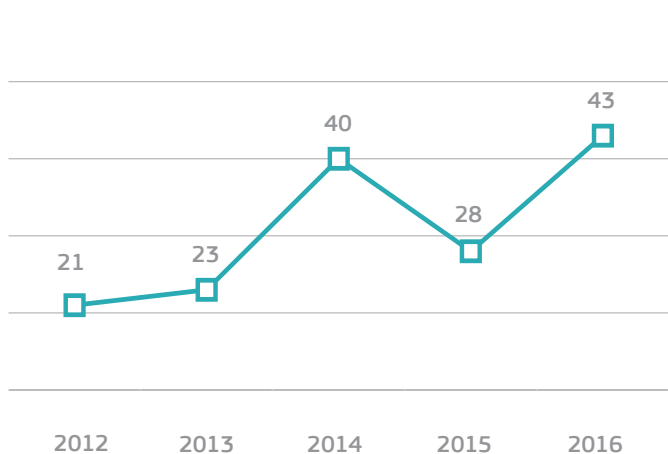
Procédures d'infraction ouvertes au 31 décembre



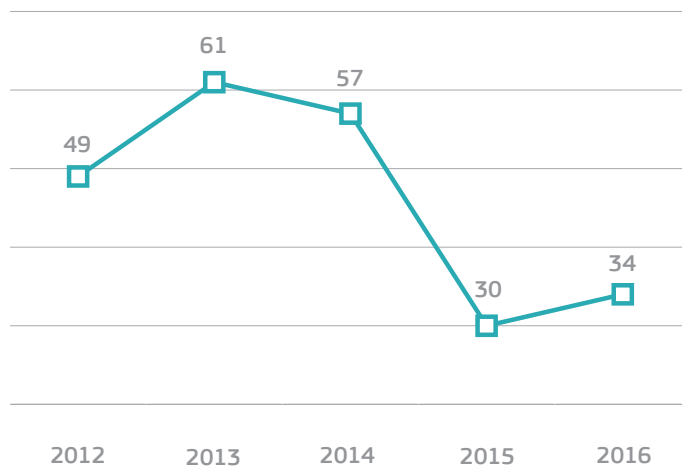
49 nouvelles procédures d'infraction ouvertes en 2016: principaux domaines d'action



Nouvelles procédures d'infraction pour retard de transposition



Nouveaux dossiers EU Pilot ouverts





Arrêts pertinents de la Cour de justice européenne:

1. La Cour de justice de l'Union européenne a jugé que le Royaume de Belgique avait manqué aux obligations lui incombant en vertu du protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, en n'exonérant pas les institutions de l'Union des contributions fédérales relatives à la fourniture d'électricité et de gaz¹.
2. Dans des décisions préjudicielles, la Cour a notamment dit pour droit que:
 - en vertu de la directive relative aux ventes des biens de consommation², la notion de «vendeur» vise également un professionnel agissant comme intermédiaire pour le compte d'un particulier qui n'a pas dûment informé le consommateur du fait que le propriétaire du bien vendu est un particulier. Les éclaircissements de la Cour sur les intermédiaires semblent également pertinents pour d'autres domaines de la législation relative à la protection des consommateurs³;
 - l'exonération des redevances de distribution limitée à l'électricité verte produite en Flandre est incompatible avec le droit de l'Union. Elle ne permet pas d'atteindre l'objectif d'une augmentation de la production d'électricité verte et est donc considérée comme une discrimination disproportionnée à l'égard de l'électricité importée⁴;
 - une personne qui effectue un voyage en train sans être en possession d'un titre de transport à cet effet et qui ne régularise pas sa situation dans les délais prévus par les dispositions nationales peut être considérée comme n'ayant pas de lien contractuel avec l'entreprise ferroviaire⁵;
 - une réglementation nationale qui interdit aux détaillants de vendre des produits du tabac à un prix unitaire inférieur au prix que le fabricant ou l'importateur a indiqué sur le timbre fiscal apposé sur ces produits, dans la mesure où ce prix a été fixé librement par l'importateur, est compatible avec le droit de l'Union⁶;
 - une réglementation d'une entité fédérée d'un État membre, qui impose à toute entreprise ayant son siège d'exploitation sur le territoire de cette entité de rédiger l'intégralité des mentions figurant sur les factures relatives à des transactions transfrontalières dans la seule langue officielle de ladite entité, sous peine de nullité de ces factures devant être relevée d'office par le juge, est incompatible avec le droit de l'Union⁷.

¹ Commission contre Belgium, [C-163/14](#).

² Directive [1999/44/EC](#).

³ Wathelet, [C-149/15](#).

⁴ Essent Belgium NV contre Vlaams Gewest e. a., [C-492/14](#).

⁵ Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen NV contre Gregory Demey, [C-261/15](#).

⁶ Etablissements Fr. Colruyt, [C-221/15](#).

⁷ [C-15/15](#), New Valmar BVBA, communiqué de presse de la Cour n° [66/2016](#).